

# DEMANDE DE LICENCE PRATIQUANT

Association ou Structure : .....  
N° affiliation : .....  
N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) :

Mme  M. Nom .....  
Nom de naissance ..... Prénom .....  
Né(e) le ..... Nationalité ..... Catégorie :  - 18 ans Né(e) après le 31/12/2003  
 + 18 ans Né(e) avant le 01/01/2004  
Pays de naissance ..... Département de naissance ..... Ville de naissance .....  
Adresse .....  
Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Courriel : ..... @ .....

**RAPPEL** Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique. Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à l'application mobile MON CLUB Sports pour Tous & moi.



Tél. 1 ..... Tél. 2 .....

J'accepte de recevoir la newsletter mensuelle :   
 J'accepte que mes coordonnées soient cédées à des partenaires commerciaux :

**Activité(s) pratiquée(s)**  
 Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression  
 Arts Énergétiques  
 Activités de Pleine Nature  
 Jeux d'Opposition  
 Jeux Sportifs  
 Activités Aquatiques  
Activité(s) précise(s) : .....

## DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES SPORTS : CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS SPORTIFS

Si j'accède à des fonctions d'éducateur sportif et/ou de dirigeant de Club, je dois impérativement souscrire une licence « Cadre Technique » ou « Dirigeant » afin de permettre à l'État de contrôler l'obligation d'honorabilité de tous les éducateurs bénévoles et dirigeants au sens de l'article L212-9 du Code du Sport.



## NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE 2022/2023

(Résumé des contrats MMA n° 127.127.801 et MMA Assistance n° 100.436 – document non contractuel)



ENTREPRISE

La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, dans tous les Clubs Sports pour Tous :  
1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;  
2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

### SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Praticant (comprise dans la licence)	GARANTIES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES	
		Option 1	Option 2
Décès	12 500 €	30 000 €	45 000 €
Invalidité Permanente	25 000 € <small>Capital réduit selon le taux d'invalidité</small>	45 000 € <small>Capital réduit selon le taux d'invalidité</small>	76 000 € <small>Capital réduit selon le taux d'invalidité</small>
Frais médicaux/pharma/ chirurgicaux	Forfait 760 €	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 € <small>Montant maximum par dent, dans la limite des frais réels, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances</small>	300 €	450 €
Optique	150 € <small>Montant maximum par sinistre et par équipement, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances</small>	300 €	450 €
Indemnités journalières Allocations quotidiennes (franchise 5 jours) Frais de remise à niveau scolaire	Néant	30 €	45 €
MMA ASSISTANCE	Rapatriement ou transport sanitaire - Frais médicaux à l'étranger : 30 000 €		

**⚠** Les garanties souscrites prennent effet le jour où vous avez effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

J'atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du Code du Sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance et compris les modalités d'assurance présentées dans la notice d'information assurance consultable depuis le site Internet fédéral, rubrique « Nos services > Assurance » et auprès de mon Club.

La souscription d'une option complémentaire 1 à 25 € TTC ou 2 à 35 € TTC se fait à l'aide du bulletin d'adhésion à remplir directement en ligne depuis le site Internet fédéral, rubrique « Nos services > Assurance » (paiement en ligne via CB).

J'ai pris note de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de la garantie de base comprise dans ma licence est de 0,23 € TTC, je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon Club à l'aide du formulaire de refus d'assurance prévu à cet effet.

Signature obligatoire du Président de l'Association  
ou du dirigeant de la Structure

Le soussigné déclare  
sur l'honneur que les  
renseignements ci-dessus  
sont exacts.

Date et signature obligatoire du licencié  
(ou de son tuteur légal pour les moins de 18 ans)